



Perpignan, le 7 octobre 2021

Décision n°2021-060 du 7 octobre 2021 portant nomination de la directrice du service de santé universitaire de l'Université de Perpignan Via Domitia

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, L 714-1 et D 714-20 et suivants ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts du service de santé universitaire de l'université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2021/01-10 n°17 du 1^{er} octobre 2021 relative à la nomination de la directrice du service de santé universitaire de l'université de Perpignan ;
Considérant le départ du docteur Tatiana Valenzuela,

DECIDE

Article 1 – Le docteur Véronique Dorion est nommée directrice du service de santé universitaire de l'université de Perpignan pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision.

Article 2 - La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info », « étudiants » et sur le site internet de l'Université.

Le Président de l'Université,

Yvan AUGUET